

**Procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 18 septembre 2020

Séance du 24 septembre 2020
Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers en fonction
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Christian QUIRIN qui donne procuration à Monique HOULNÉ et Sébastien RICHARD, absent excusé

Conseillers présents :
14

Copie intégrale des délibérations prises

1) Subvention fonds de solidarité communale « école intercommunale »

Madame le maire fait part aux conseillers municipaux des échanges qu'elle a eu avec le conseil départemental, au sujet du transfert de la subvention FSC au Sivu du Honcourt, pour le projet d'école intercommunale.

Ils chargent Madame le maire, accompagnée de quelques conseillers, de rencontrer les membres du Sivu afin de définir les modalités de délai et financières, en cas d'adhésion.

La décision finale sera prise à l'issue de cette rencontre lors d'une réunion du conseil municipal mi-octobre.

2) Taxe d'aménagement

Suite aux explications du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 3 % à 5 %. Cette décision prendra effet au 1er janvier 2021.

3) Taxe d'habitation logements vacants

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts, permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4) Divers

Les points suivants ont été abordés :

- Journée citoyenne
- Elections sénatoriales du 26 septembre
- Fête des aînés steigeois

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.
Steige le 25 septembre 2020.

Madame le Maire
Monique HOULNÉ

